



Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT)

Conférence continentale

Thème

Une décennie de lutte contre les flux
financiers illicites et de promotion de la
justice fiscale : Réflexion, innovation et
volonté politique

 13-15 Octobre 2025

 Afrique du Sud

Communiqué

Préambule

Nous, parlementaires de 40 pays africains, dont l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, le Cameroun, les Comores, le Congo Brazzaville, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, réunis à travers le continent africain pour la 10^e conférence continentale du Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT), sous le thème « Une décennie de lutte contre les flux financiers illicites et de promotion de la justice fiscale : réflexion, innovation et volonté politique », avons reconnu ce qui suit lors de nos délibérations :

Animés par notre slogan commun de l'APNIFFT, « la justice fiscale de notre vivant », et par nos valeurs et notre vision panafricaines et ubuntu d'une Afrique juste, prospère, autonome et intégrée, exploitant durablement ses ressources pour permettre à ses populations de mener une vie digne.

Rappelant l'élan historique créé il y a dix ans par le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites présidé par S.E. Thabo Mbeki, qui a jeté les bases d'une dynamique continentale contre les FFI.

Commémorant le 10^e anniversaire de la création de l'APNIFFT, ainsi que toutes les mesures législatives prises par les groupes nationaux et régionaux de l'APNIFFT pour lutter contre les flux financiers illicites et promouvoir la mobilisation des ressources nationales aux niveaux national et régional.

Profondément préoccupé par l'ampleur persistante des flux financiers illicites qui continuent de priver les nations africaines de milliards de recettes publiques chaque année,

Saluant les efforts déployés par le Groupe africain et les membres africains du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer la Convention-cadre des Nations unies sur l'architecture fiscale internationale en vue de transformer l'architecture fiscale mondiale.

Alarmés par l'alourdissement de la dette des pays africains, qui compromet le développement, limite les investissements publics et accroît la vulnérabilité aux chocs économiques, sanitaires et climatiques, et reconnaissant la nécessité urgente de réformer l'architecture mondiale de la dette.

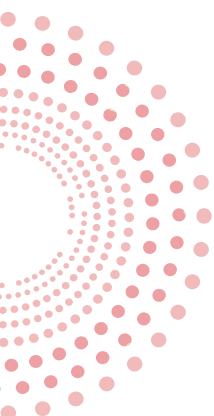
Alarmés par l'augmentation de la charge de morbidité et des coûts élevés du financement de la santé, alimentés par l'incidence croissante des maladies non transmissibles, qui constituent une menace pour la sécurité sanitaire de l'Afrique, en particulier pour les populations vulnérables telles que les jeunes et les femmes.

Conscients que la croissance et la transformation structurelle de l'Afrique reposeront sur l'exploitation équitable de ses vastes ressources naturelles, de son capital humain et de l'intégration régionale afin de réaliser « l'Afrique que nous voulons »

Réaffirmons par la présente notre engagement individuel et commun à accélérer notre rôle de législateurs dans la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

Dans la perspective d'une Afrique juste, plus forte et autonome, nous nous engageons à :

1. Exercer nos responsabilités en matière de contrôle et de législation afin de veiller à ce que nos gouvernements intensifient la mobilisation des ressources nationales par des moyens efficaces, équitables et innovants pour financer une croissance durable et inclusive.
2. Lutter contre les flux financiers illicites en Afrique en renforçant la législation sur la propriété effective, la transparence des marchés publics, la coopération transfrontalière et en établissant des coalitions avec les organisations de la société civile, les médias et les universités afin de garantir la responsabilité en matière de suivi, de surveillance et de communication publique des flux financiers illicites.
3. Promouvoir la taxation sanitaire par l'augmentation des droits d'accise sur le tabac, l'alcool et les boissons sucrées, afin de protéger nos populations vulnérables, d'améliorer la santé publique et de générer des recettes pour le financement de la santé.
4. Soutenir le Groupe africain aux Nations unies dans la négociation d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, défendre la souveraineté fiscale de l'Afrique dans les forums mondiaux et exiger une prise de décision inclusive sur les règles fiscales internationales.
5. Appeler à des réformes urgentes et transformatrices de l'architecture mondiale de la dette, fondées sur l'établissement d'une convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine. Cette convention doit garantir des mécanismes équitables et transparents de restructuration de la dette, prévoir un allègement automatique pour les pays subissant des chocs économiques ou environnementaux et instituer un registre mondial contraignant de la dette soumis à des audits indépendants. Elle doit également renforcer la réglementation des agences de notation de crédit et promouvoir des modèles de financement qui soutiennent les économies fondées sur les soins et favorisent l'égalité des sexes.
6. Promouvoir une justice fiscale transformatrice en matière de genre en reconnaissant le travail de soins non rémunéré dans nos systèmes fiscaux, en intégrant des données ventilées par sexe dans les politiques fiscales, en rendant obligatoires les évaluations d'impact selon le genre pour toutes les politiques fiscales et budgétaires, en réduisant les charges disproportionnées qui pèsent sur les femmes tout en soutenant les services sociaux, les soins, la santé et l'éducation.
7. Développer et institutionnaliser les groupes de travail APNIFTT aux niveaux national et régional et encourager la collaboration avec la société civile, le monde universitaire et les organismes régionaux afin de sensibiliser, de mobiliser le soutien et de s'engager dans des interventions stratégiques aux niveaux national, régional et continental pour lutter contre les FFI.

- 
8. Exercer notre rôle de surveillance dans le renforcement de la gouvernance des ressources minérales en promouvant la transparence, le contenu local et la propriété effective, en veillant à ce que les communautés tirent profit des industries extractives et en soutenant les réformes des capacités institutionnelles.
 9. Exercer notre rôle législatif pour renforcer la transparence des entreprises et la conformité fiscale grâce à des infrastructures publiques numériques, en soutenant l'adoption de systèmes numériques interopérables, en intégrant les bases de données fiscales et nationales, en utilisant la technologie et l'analyse des données pour détecter la fraude, en améliorant la perception des recettes et la responsabilité.
 10. Exercer notre rôle législatif pour renforcer la transparence fiscale en élaborant des cadres juridiques de déclaration pays par pays, des registres mondiaux d'actifs et en transposant la Position commune africaine sur le recouvrement des avoirs.
 11. Exercer notre rôle législatif pour lutter contre les inégalités en élaborant des plans nationaux de réduction des inégalités (NIRP) qui fixent des objectifs ambitieux et assortis de délais pour réduire les inégalités économiques en matière de revenus et de richesse et qui accordent la priorité à la transparence des richesses inexplicées.

FIN

Adopté le 15 octobre 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud, par les membres du Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT).

Co-convocateurs

